

Plan Climat Air Energie Territorial du Cotentin Synthèse de la consultation publique

Table des matières

I – Les contributions sur les mobilités et transports	5
1.1 / Le vélo	5
1.2 / Les transports en commun	5
1.3 / La voiture	6
1.4 / Le transport de fret	7
1.5 / Sécurisation	7
II – Les contributions d'ordre général sur le PCAET	8
2.1 / Le manque d'ambition du PCAET	8
2.2 / Le manque de communication	10
2.3 / Besoin d'actualisation des documents (diagnostic, plan d'actions)	11
2.4 / SRADDET et PCAET	12
2.5 / Bilan mi-parcours	12
2.6 / Autres éléments relatifs au PCAET	13
III – Les contributions sur l'agriculture et l'alimentation	13
IV – Les contributions sur l'énergie	15
4.1 / La réduction des consommations d'énergie	15
4.2 / Le production d'énergie renouvelable	16
V – Les contributions sur l'aménagement et le logement	17
5.1 / L'artificialisation des sols	17
5.2 / Limitation des projets d'aménagement	17
VI – Les contributions sur la haie et le bocage	
6.1 / Destruction et gestion des linéaires de haies	18
6.2 / L'avis sur le déploiement de la « Méthode Haie » - Action n°26	
VII – Les contributions sur l'eau	19
VIII – Les autres contributions	20
8.1 / Des projets incompatibles avec le PCAFT	20

Le contexte règlementaire

Créée au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération du Cotentin a lancé simultanément l'élaboration de plusieurs documents stratégiques majeurs et interdépendants en 2018 : le programme local de l'habitat (PLH), le plan de déplacements du Cotentin et le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le projet de PCAET a été élaboré à l'échelle de la communauté d'agglomération du Cotentin sur la période 2018-2021.

Le conseil communautaire du Cotentin a validé le projet par délibération n°DEL2021_151 du 7 décembre 2021.

Ce projet comprend un diagnostic climat-air-énergie, une stratégie, un plan d'actions, un livre blanc de la concertation ainsi qu'une évaluation environnementale stratégique.

Le Cotentin a ensuite engagé une saisine auprès des différentes entitées institutionnelles en février 2022.

L'Etat, à travers le Préfet de la région Normandie, a rendu son avis sur ce projet de PCAET le 31 mars 2022.

La région Normandie a rendu son avis sur ce projet de PCAET le 15 avril 2022.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a rendu son avis sur ce projet de PCAET le 28 avril 2022.

En réponse à ces avis, Le Cotentin a fait le choix de rédiger un mémoire en réponse à la MRAE, indiquant la prise en compte de leurs remarques et la modification de certains éléments du PCAET.

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, le projet de PCAET et les pièces constitutives de l'évaluation environnementale et stratégique ont été soumises à la consultation du public qui s'est déroulée du 10 avril au 9 mai 2023.

Communication relative à la consultation

Afin de répondre aux obligations réglementaires, Le Cotentin a informé les habitants du lancement de cette consultation 15 jours avant son ouverture lors d'un évènement grand public à la Cité de la Mer, le samedi 25 mars 2023.

L'avis de parution de la consultation a fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'accueil du Cotentin, d'encarts publicitaires dans la Presse de la Manche, la Manche Libre et Ouest France et a été publié sur les réseaux sociaux du Cotentin. Il a également fait l'objet d'une conférence de presse le 14 avril 2023.

Les observations pouvaient être exprimées par l'intermédiaire d'un formulaire électronique accessible sur le site internet du Cotentin pendant toute la durée de la consultation.

Le présent document rend compte de la synthèse des observations et propositions du public formulées durant cette consultation publique.

L'anonymat des personnes a été préservé.

Les thèmes abordés par les habitants

La consultation du PCAET du Cotentin a fait l'objet de 73 contributions.

Veuillez trouver ci-dessous, par ordre décroissant, les sujets évoqués :

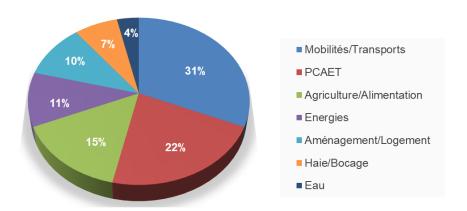
les mobilités/transports : 31% ;le PCAET (modalités) : 22% ;l'agriculture/l'alimentation : 15% ;

- les énergies : 11% ;

- l'aménagement/logement : 10% ;

- la haie/le bocage: 7%;

- l'eau : 4%.



Synthèse des observations

Les contributions citoyennes sont réparties comme suit :

- des propositions très concrètes d'actions pour aller plus loin et plus vite dans la transition énergétique et écologique du territoire et pour amplifier les ambitions et objectifs fixés dans le PCAET ;
- des conseils avisés et des préconisations sur divers projets en lien avec la thématique climat-airénergie ;
- des suggestions d'actions déjà mises en place ;
- des revendications relatives à la communication, l'actualisation, et au manque d'ambition du PCAET en matière d'action climatique.

Nous tenons à rappeler que les documents réglementaires du PCAET mis à disposition lors de la consultation constituent des dossiers volumineux. Cette quantité d'informations n'a sans doute pas permis à certains contributeurs d'en prendre connaissance de façon complète, expliquant certains retours d'habitants.

I – Les contributions sur les mobilités et transports

1.1 / Le vélo

Afin de faciliter et accentuer l'utilisation du vélo dans Le Cotentin, les demandes portent sur :

- la sécurisation des pistes cyclables visant à assurer une pratique plus confortable pour les habitants :
- le développement d'aménagements vélo plus importants pour les déplacements domicile-travail ;
- la réévaluation des ambitions en matière de déplacement à vélo inscrites dans le plan d'actions du PCAET. Plusieurs citoyens reviennent sur l'importance d'actualiser et de corriger l'objectif d'augmenter de 10% les déplacements à vélo d'ici 2030 dans la fiche action n°23 du PCAET. D'autres s'interrogent sur le faible montant de l'étude prévu pour le développement de l'usage du vélo sur le territoire alors que 80 à 100 millions d'euros sont consacrés à la construction d'une rocade Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin ;
- les conditions de déplacement favorisant la multimodalité ;
- l'accompagnement à l'utilisation des vélos.
- → Voir avis n°1, 16, 18, 25, 60, 62 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le Cotentin rappelle qu'il n'est pas compétent en matière de voirie ni de mobilier urbain, qui est une compétence des communes et du département. A ce titre, l'agglomération n'est pas en mesure de développer des infrastructures et déployer du stationnement cyclable. Toutefois, du fait du risque d'émiettement des projets cyclables, l'agglomération élabore actuellement un plan vélo. Ce dernier comporte plusieurs volets :

- le volet infrastructure a pour but d'identifier les liaisons à créer à l'échelle du Cotentin, et ainsi en faciliter la mise en œuvre par les communes. Ce volet se veut un référentiel commun et un outil à destination des collectivités partenaires :
- le volet plan d'action identifie les actions que l'agglomération doit mettre en œuvre pour aboutir à un « système vélo » dans le Cotentin : services, éducation, accompagnement et remise en selle, communication, gouvernance.

Il est à signaler que ce plan est global et vise tous types de déplacements et pas uniquement les trajets domicile-travail.

Le budget de réalisation de cette étude est « préparatoire ». Il est conforme au montant d'une étude stratégique : il est à différencier du budget opérationnel qu'il nécessitera par la suite pour son exécution et qui sera à la charge des communes et du département.

Concernant les objectifs de report modal, ils nécessitent en effet d'être modifiés. Dans le cadre de l'élaboration de son plan vélo, l'agglomération se fixe un objectif de multiplier par 3,8 la part modale du vélo à l'échelle du Cotentin à horizon 2030 (de 1,57% actuellement à 6%). Cet objectif est ambitieux compte-tenu de la nature rurale, peu dense du Cotentin, et de sa taille (1450 km², ¼ du département). Il constitue une moyenne, et sous-entend des efforts plus importants sur les pôles urbains et bourgs où les parts modales locales pourront être plus élevées que dans les secteurs ruraux peu denses.

1.2 / Les transports en commun

C'est le second motif de contributions sur le thème des mobilités après le vélo.

Le souhait de plusieurs citoyens est :

- d'accentuer le développement du bus et son verdissement. Il est proposé de créer davantage de lignes, et d'utiliser des bus électriques afin de réduire au maximum l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre :
- d'accroître l'utilisation du train et réfléchir à une réorganisation du maillage ferrovaire prônant la multimodalité. Les contributions vont dans le sens d'un élargissement de la fréquence des trains et d'une stabilisation des lignes. Un interlocuteur évoque également la possibilité de créer une ligne de tram/train ou omnibus Carentan/Cherbourg en utilisant la ligne existante et en réouvrant les petites gares intermédiaires. Il est également demandé de pouvoir prendre le train avec son vélo pour faciliter la mise en pratique de l'intermodalité.
- la création d'un système de ferroutage pour les voitures est proposée afin de limiter la pollution atmosphérique.
- → Voir avis n°1, 2, 14, 17, 4, 24, 64 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Développement du bus et son verdissement

Concernant le développement des lignes, le réseau Cap Cotentin a permis d'irriguer davantage le territoire notamment via les lignes intercommunales qui desservent des secteurs initialement non desservis par l'ex-réseau Maneo. Le transport à la demande adossé à toute l'offre de mobilité permet une desserte encore plus fine du territoire par des véhicules plus petits et plus sobres, dans des secteurs peu denses où des lignes régulières risqueraient de circuler à vide sur certains horaires.

Au niveau de Cherbourg-en-Cotentin, le réseau des lignes urbaines est en passe d'être restructuré (horizon rentrée 2024), en s'appuyant sur les aménagements du bus nouvelle génération (fréquence et amplitude augmentées).

Concernant le verdissement de la flotte, il est en cours sur le réseau urbain depuis 4 ans au travers l'acquisition de bus hybrides. Des études sont en cours au sujet du choix de la motorisation des bus.

Utilisation du train

Le système Cap Cotentin est par essence multimodal et pensé pour favoriser l'intermodalité, tout en tenant compte du caractère rural et peu métropolisé de la presqu'île. L'expérimentation d'intégration tarifaire (1€ le billet Cherbourg-Valognes) du train dans ce système notamment, répond à ce principe. Depuis sa mise en place, la fréquentation du train entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin a été multipliée par 6. On constate par ailleurs une pratique de rabattement automobile en gare de Valognes, ainsi qu'une augmentation de l'emport de vélos et de trottinettes dans le train par des utilisateurs pendulaires. Dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération, l'aménagement de 80 places de stationnement vélo sécurisé, 40 arceaux abrités et 55 arceaux « libres » à la gare de Cherbourg relève de cette logique intermodale. La région Normandie a de son côté installé un abri sécurisé à la gare de Valognes.

Création d'un système de ferroutage

Le Cotentin ne dispose que de peu de leviers en matière de ferroutage, qui dépend notamment d'acteurs nationaux privés.

1.3 / La voiture

Il est reproché au Cotentin de faire la promotion du covoiturage alors qu'il est préférable d'agir sur les transports en commun et plus spécifiquement le train.

Un autre interlocuteur indique qu'il est nécessaire d'œuvrer à la diminution de la dépendance du territoire aux énergies fossiles en réduisant les transports routiers. Il sera nécessaire d'inscrire cette action dans le PCAET.

 \rightarrow Voir avis n°24, 63, 73 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le covoiturage est un mode de transport qui s'intègre dans une offre de mobilité globale à 360°, tout comme le ferroutage demandé par certains interlocuteurs, pensée comme un « bouquet de services » multimodal. Le but de ce nouveau service n'est pas de concurrencer d'autres modes de déplacement ou de s'y opposer mais d'être complémentaire avec l'offre globale, sur des origines destinations et/ou des horaires non proposées en transport en commun. Il doit permettre de rationaliser l'usage de la voiture qui retrouve sa fonction d'outil. Il permet en outre de se rabattre vers des arrêts de transport en commun (autocar, train) : un trajet qui aurait été auparavant 100% automobile peut devenir intermodal.

En outre au sein d'un territoire où les pratiques autosolistes sont particulièrement ancrées, le covoiturage constitue une première étape dans l'accompagnement au changement de comportement et le report modal : en devenant passagère, une personne qui était auparavant conductrice se déconditionne du fait de disposer systématiquement de son véhicule personnel. En le constatant, il lui est ainsi plus facilement envisageable de se reporter ensuite sur le vélo ou les transports en commun, par exemple. Ce levier psychosocial est puissant.

Enfin, l'objectif du covoiturage est d'agir sur le taux de remplissage des véhicules, sur le nombre de véhicules en circulation et le nombre de kilomètres parcourus en voiture. *In fine*, ces leviers contribuent à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la pollution atmosphérique, et l'atténuation des externalités négatives de l'automobile individuelle (congestion, coupures urbaines, vitesse excessive, comportements incivils, etc...).

1.4 / Le transport de fret

Le plan d'actions doit impérativement intégrer ce mode de transport au vue de la pollution qu'il produit.

→ Voir avis n°17 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le Cotentin n'a que peu de leviers sur le transport de fret, en dehors de son schéma d'accueil des entreprises qui n'en produit que des effets indirects. Le fret dépend d'acteurs privés et nationaux, ainsi que d'une législation européenne.

Il convient toutefois de citer le projet de route ferroviaire Bayonne-Cherbourg-en-Cotentin, qui devrait permettre de réduire le nombre de poids-lourds internationaux sur les routes du Cotentin et de France via le ferroutage de fret (estimation de moins 25 000 poids-lourds / an sur les routes).

1.5 / Sécurisation

Il est demandé d'adapter et de sécuriser l'axe D56, D22, D911 entre le site d'Orano et la RN13 et plus particulièrement la D56 entre Couville et Délasse. Aucune action n'est engagée à ce jour malgré l'augmentation continue du flux routier et des transports de matières dangereuses.

Réponse du Cotentin :

Le Cotentin n'est pas compétent en matière de voirie départementale, qui appartient au domaine public du département de la Manche.

II – Les contributions d'ordre général sur le PCAET

2.1 / Le manque d'ambition du PCAET

Plusieurs contributions vont dans le sens d'un manque d'ambition du Cotentin. Il est d'ailleurs indiqué qu'il y a eu très peu de recherche d'appropriation par la population avec un plan resté très confidentiel et n'impliquant pas les forces vives du territoire. Certains parlent également d'un manque d'ambition quant à l'efficacité des mesures proposées avec une absence d'actions phares qui auraient un réel impact sur les effets du changement climatique.

Une autre personne pointe le fait qu'il n'y ait aucun projet concret sur la rénovation énergétique des bâtiments appartenant au Cotentin. Il est rappelé à plusieurs reprises que la collectivité ne s'aligne pas avec les objectifs nationaux de limitation des gaz à effet de serre (GES). Cela a pour effet de minimiser l'effort du Cotentin et son action pour le climat.

L'appropriation du développement des énergies marines renouvelables (EMR), compétence de l'Etat, met en avant une absence d'implication du Cotentin dans son investissement à la production d'alternatives vertes.

→ Voir avis n° 12, 19, 34, 49, 52, 66 en annexe.

Réponse du Cotentin (1/3) :

Manque d'action phare/manque d'efficacité des mesures

Le Cotentin tient à rappeler que différentes actions sont menées sur le territoire et ont des effets non négligeables sur les effets du changement climatique :

- L'organisation du réseau de transports Cap Cotentin afin de réduire l'usage individuel de la voiture. Depuis sa mise en place, le réseau Cap Cotentin enregistre de bons résultats avec une fréquentation multipliée par 2,5 pour les lignes intercommunales et une hausse de 10% sur les lignes urbaines. En juillet 2022, le service Cap à la Demande a été étendu sur l'ensemble du territoire avec 513 arrêts permettant de desservir chaque commune. La liaison ferroviaire entre Cherbourg et Valognes accessible avec un ticket Cap Cotentin rencontre également un fort succès avec une moyenne de 3 400 voyages par mois. La location longue durée de vélos à assistance électrique, la mise en place de l'autostop organisé dans la Hague ou le déploiement du covoiturage avec l'application Klaxit sont venus renforcer l'offre de mobilité ;

- La mise en place de la réduction des déchets et de leur enfouissement.

Entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023, l'extension des consignes de tri a permis de réduire de 10% le nombre de tonnes de déchets enfouis. Le Cotentin enregistre également une diminution de 20% du tonnage des ordures ménagères et une hausse de 38% des déchets recyclables. La mise en place de la valorisation des bio-déchets en 2024 doit permettre de réduire encore l'enfouissement sur le territoire ;

- La lutte contre les passoires énergétiques avec le programme Je Rénov'en Cotentin.

Au 1er trimestre 2023, 440 ménages ont été accompagnés par le guichet unique. Par ailleurs, sur cette période Le Cotentin a soutenu 45 dossiers à hauteur de 79 000€.

Pour rappel, en 2022, 1 200 ménages ayant un projet de travaux de rénovation énergétique de leur logement ont pu être accompagnés. Près de 15% des 1 200 demandes concernaient des rénovations globales.

- L'aide à la plantation et à la restauration des haies.

La stratégie de préservation, de protection et de valorisation du maillage bocager engagé en 2022 par Le Cotentin s'inscrit pleinement dans cet objectif. Afin de lutter contre la disparition progressive des haies, l'agglomération a engagé en 2022 une stratégie de préservation, de protection et de valorisation du maillage bocager. Ainsi, cumulé à l'opération 10 000 arbres, ce dispositif a permis de replanter près de 13 km de haies sur le territoire à ce jour. L'opération est reconduite en 2023.

Les projets de rénovation énergétique des bâtiments communautaires

Le Cotentin travaille sur son patrimoine bâti en mettant en place, dès 2023, une politique de maîtrise de la demande de l'énergie. Sa déclinaison opérationnelle passera par la réalisation d'audits énergétiques et la mise en œuvre de contrats de performance énergétiques sur les rénovations globales retenues suite aux audits. Le Cotentin a pour objectif de réaliser 15 rénovations énergétiques/an sur 4 ans. Cette action ciblera les bâtiments communautaires et les locaux des services communs tels que les écoles, les complexes sportifs... En 2023, des audits énergétiques ont été réalisés sur la gendarmerie et sur la piscine des Pieux avec pour ambition de réduire de 50% les consommations d'énergie du bâtiment. En 2024, de nombreuses rénovations de chaufferies sont prévues sur les piscines restantes et sur le bâtiment d'accueil du Moulin de Fierville-les-Mines avec des travaux d'isolation et de chauffage. Le souhait du Cotentin est de :

- réaliser des travaux de rénovation efficaces sur 30 ans ;
- faire de la rénovation globale et éviter le coup par coup ;
- répondre aux enjeux du dispositif Eco-Energie tertiaire*.

*Objectif réglementaire de réduire de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 la consommation énergétique du parc tertiaire français.

Les objectifs GES du Cotentin

Le Cotentin rappelle qu'il est contre le principe de transposition d'objectifs nationaux tels quels sur le territoire car il est nécessaire de prendre en considération les spécificités locales. Le Cotentin est moins émissif que la Nation puisque c'est un territoire à 180°.

Il convient de rappeler que l'ambition de l'agglomération de réduire de 34% les émissions de gaz à effet de serre (GES) impliquera une mobilisation notable de l'ensemble des secteurs d'activités :

- agriculture : -39%;
- transport routier : -46%;
- résidentiel : -24% :
- tertiaire : -26%.

Cet objectif chiffré de réduction de GES est issu d'un travail collectif de scénarisation ayant préalablement pris en compte les objectifs nationaux.

Implication du Cotentin dans les alternatives vertes

Le Cotentin intègre de manière délibérée les énergies marines renouvelables dans la production d'énergie renouvelable du territoire en raison des forts investissements réalisés et notamment :

- salon mondial des Énergies marines renouvelables ÉVÉNEMENT ICOE et conférence internationale sur les énergies océaniques (ICOE) en 2018 avec la mobilisation collective de la ville, de l'agglomération du Cotentin, du département et de la région, plus de 3 000 participants dont 60 % venus de l'étranger, 250 exposants de 25 pays différents, et plus de 200 conférenciers ;
- participation en 2020 à l'adaptation du bâtiment principal et en l'aménagement d'un parking additionnel de LM Wind Power d'un montant de 5 300 000 €, participation complémentaire des financeurs publics de 795 000, région 50 %, département 25 %, communauté d'agglomération 25 % soit 198 750 €, conformément au projet de territoire et à la stratégie Cotentin Terre Bleue ».

Son implication dans les énergies renouvelables est notable et inscrite dans le plan d'actions du PCAET :

- étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics ;
- soutenir des projets d'énergies marines renouvelables ;
- réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire :
- accompagner le développement de projets de méthanisation ;
- accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie ;
- contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif.

Les différentes actions présentées permettront de répondre à l'objectif ambitieux du territoire de multiplier par 7 la production actuelle d'énergie renouvelable.

2.2 / Le manque de communication

Des contributions pointent le manque de communication et de véritable concertation avec les habitants dans le cadre de cette consultation publique :

- une seule réunion « publique » d'information a été organisée le 25 mars 2023 avec la participation de trois citoyens et une autre s'est déroulée le 14 avril 2023, réservée aux élus du Cotentin ;
- les documents du PCAET, 800 pages, ont été mis à disposition du public seulement trois jours avant le début de la consultation. Ces dossiers complexes demandent un très long temps d'appropriation par les citoyens non spécialistes, sans aucune aide pédagogique à la compréhension ;
- une consultation minimaliste sous la forme d'un google form sans aucun outil d'aide à la mise en forme des contributions ;
- une absence d'indication des modalités prises en compte et du devenir des contributions ;
- la population n'a été prévenue de la consultation que le 10 avril 2023 dans la presse.

Plusieurs personnes indiquent que le contexte de cette consultation ne permet pas de favoriser les contributions des citoyens et qu'il est nécessaire de modifier ses modalités pour espérer une consultation publique permettant l'appropriation de ce document et des contributions qui viendraient l'amender. Certains habitants se posent la question du devenir des contributions citoyennes lors de la consultation.

 \rightarrow Voir avis n° 7, 11, 17, 32, 33, 47, 48, 54, 72 en annexe.

Réponse du Cotentin (1/2) :

La communication du Cotentin lors de la consultation publique

Pour rappel, la consultation publique du PCAET est régie par l'article L.123-19 du code de l'environnement qui en définit les modalités : information préalable du public 15 jours avant l'ouverture de la participation qui ne peut être inférieure à 30 jours. Afin de répondre au mieux aux exigences de la procédure de consultation, nous avons organisé un évènement grand public à la Cité de la Mer, le samedi 25 mars 2023, soit 15 jours avant le début de la consultation qui s'est tenue du 10 avril au 9 mai 2023.

Nous tenons à rappeler que l'avis de parution de la consultation a fait l'objet :

- d'un affichage dans les lieux d'accueil du Cotentin ;
- d'encarts publicitaires dans la Presse de la Manche, la Manche Libre et Ouest France ;
- d'articles dans la presse locale ;
- publications sur les réseaux sociaux du Cotentin ;
- une conférence de presse le 14 avril 2023.

Les observations pouvaient être exprimées par l'intermédiaire d'un formulaire accessible sur le site internet du Cotentin pendant toute la durée de la consultation. Il est rappelé que la consultation du public « aval » s'effectue par voie électronique comme l'indique l'article L.123-19 du code de l'environnement expliquant le format virtuel privilégié.

Nous rappelons que l'ensemble des documents du PCAET mis à disposition des citoyens sont volumineux et relève d'une obligation réglementaire. Toutefois, Le Cotentin entend la difficulté de certaines personnes à pouvoir appréhender l'ensemble des documents sur un laps de temps court.

Le devenir des contributions

Le Cotentin informe que l'ensemble des contributions ont été analysées et traitées dans le présent document de façon anonymisée. Ce travail a pour finalité de donner des éléments de réponse aux interrogations ou remarques des citoyens et d'avoir l'avis de la population sur le projet de PCAET. Le projet de plan abouti sera modifié pour tenir compte des avis émis dans le cadre de la procédure de participation.

2.3 / Besoin d'actualisation des documents (diagnostic, plan d'actions)

Il est demandé d'actualiser les données du diagnostic du PCAET car elles datent de 2014 et ne sont plus d'actualité. Certains citoyens indiquent qu'il est difficile de prendre en mesure les efforts à faire puisque beaucoup de données sont obsolètes. Deux citoyens pointent la non prise en compte de grands projets industriels comme la construction éventuelle de piscine de stockage de déchets nucléaires sur le site d'Orano.

Les remarques exprimées dans les différentes contributions précisent que le PCAET réunit des actions déjà en cours et que les échéanciers des fiches-actions ne vont pas au-delà de 2023, date déjà dépassée. Certains s'interrogent sur ce qui va se passer concrètement en 2028.

Le retard pris par Le Cotentin pour la validation du PCAET est également exprimé. Un des interlocuteurs évoque que l'action n°27 du PCAET visant à réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique est déjà dépassée puisqu'aucun résultat d'enquête et compte-rendu n'ont été transmis à la population.

Des contributeurs se demandent si les actions ont été votées ou déjà mise en œuvre.

D'autres citoyens soulèvent le fait que des actions ont été mises en œuvre sans être votées.

→ Voir avis n°12, 15, 17, 21, 22, 38, 39, 43, 50, en annexe.

Réponse du Cotentin (1/2) :

Actualisation des données du diagnostic

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, Le Cotentin s'est appuyé sur les données de l'observatoire régional énergie-climat-air de Normandie. En 2018, le diagnostic énergie du Cotentin a été réalisé à partir de la base de données de l'ORECAN, mise à disposition dans le cadre du porté à connaissance de l'Etat. A cette période, les données sont disponibles de 2005 à 2014 pour le prestataire et sont majoritairement issues de modélisations à partir de statistiques disponibles et d'un ensemble d'hypothèses de consommations et de productions unitaires d'énergie. Le Cotentin et le bureau d'étude BG se sont interrogés sur l'utilisation de données plus récentes. Cependant, la méthodologie de l'ORECAN a évoluée et les chiffres utilisés 2005-2014 ne sont plus les mêmes.

Mise à jour du plan d'actions

Il est prévu que le plan d'actions du PCAET soit mis à jour dans les prochaines semaines afin de prendre en compte les avis des institutions et de la population. Ce travail permettra d'actualiser les fiches actions et notamment les échéanciers sur la période 2023-2028, correspondante à la durée du PCAET.

Mise en œuvre des actions

La dernière version du projet de PCAET, dont le plan d'actions, a été acté et validé par délibération n°DEL2021_151 du 7 décembre 2021. Depuis cette date, plusieurs actions sont mises en œuvre afin de répondre au plus vite et concrètement aux effets du changement climatique sur notre territoire. Le Cotentin ne souhaitait pas attendre l'approbation définitive du PCAET en conseil communautaire pour agir.

2.4 / SRADDET et PCAET

Le PCAET du Cotentin s'appuiera sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé en 2019 par le conseil régional de Normandie alors que la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforçant la résilience face à ses effets du 22 août 2021 prévoit, entre autres, que le SRADDET devra être modifié afin d'intégrer des précisions avant février 2024. De fait, des citoyens se demandent si la stratégie du Cotentin n'est pas mise en place volontairement pour ne pas avoir à prendre en compte ces nouvelles contraintes.

→ Voir avis n°8, 45 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le Cotentin indique qu'il ne veut absolument pas éviter les nouvelles mesures du nouveau SRADDET et précise que le retard pris dans le projet PCAET s'explique par :

- la période du COVID ;
- l'absence d'un agent en charge de la finalisation du PCAET sur la période janvier à fin août 2022. Faute de personnel sur ce sujet, le projet a été mis à l'arrêt pendant 8 mois.

Le dossier a été repris par le nouveau responsable de l'unité environnement début septembre. Il s'est attaché à finaliser l'élaboration du plan climat et notamment rédiger les mémoires en réponse aux institutionnels et à préparer la consultation publique.

2.5 / Bilan mi-parcours

Les contributeurs s'interrogent sur le contrôle de la mise en application du PCAET et du bilan miparcours :

- qui va contrôler les résultats à mi-parcours ?
- comment seront transmises les avancées du PCAET aux citoyens ?

Plusieurs personnes évoquent l'importance d'organiser des réunions publiques de concertation au moment de l'évaluation mi-parcours afin d'obtenir un maximum de participation et d'implication de la population. Afin de répondre aux obligations réglementaires, Le Cotentin devra rédiger un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de son PCAET au bout de 3 ans et le rendre public.

 \rightarrow Voir avis n°13, 17, 42, 59 en annexe.

Réponse du Cotentin (1/2) :

Au préalable, nous rappelons que chaque PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du plan climat, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs. Il permet d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions si nécessaire.

L'article R.229-51 du code de l'environnement indique que « le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public ».

Dans trois ans, Le Cotentin réalisera son propre bilan avec :

- le recueil d'éléments ;
- la formulation de pistes d'amélioration ;
- la synthèse des actions.

Ce document sera mis à disposition des élus, services et habitants afin de montrer l'état d'avancement du PCAET. Les modalités de la stratégie de communication seront définies en amont.

Pour information, il n'y a pas de contrôle des résultats à mi-parcours car c'est avant tout un exercice à l'intention de la collectivité elle-même et ne fait pas l'objet d'un retour de la part de l'Etat.

2.6 / Autres éléments relatifs au PCAET

Une des remarques exprimées vise le coût excessif du PCAET du Cotentin par rapport aux enjeux locaux car la France (et encore plus le Cotentin) est le meilleur élève des pays industrialisés concernant l'émission de CO2 grâce notamment à son industrie nucléaire. Ce coût est d'autant plus problématique car payé par le consommateur pour une balance bénéfice/risque positive non prouvée.

→ Voir avis n°7 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le Cotentin réfute l'argument indiquant que le coût du PCAET est excessif. La collectivité est consciente de ses responsabilités et de son rôle à jouer et a souhaité que cette démarche trouve pleinement sa place dans la feuille de route stratégique. De plus, l'action climatique n'a pas de prix au vu des enjeux et des potentielles conséquences des effets du changement climatique sur le territoire.

La balance bénéfice/risque est positive en raison des multiples vulnérabilités climatiques qui pèsent sur le territoire : érosion du trait de côte, menace de submersion, tensions accrues sur la ressource en eau, baisse des rendements agricoles, remontées de bioagresseurs, ... Il est donc primordial de réduire la vulnérabilité sur les milieux et activités à court terme et d'anticiper les impacts prévisibles.

III – Les contributions sur l'agriculture et l'alimentation

Les contributions sur cette thématique expriment trois grands axes de travail :

- accentuer le développement de l'agriculture biologique et raisonnée. Pour cela, il est demandé au Cotentin d'aller plus loin que la création de circuits-courts en appliquant les 20% de produits biologiques en restauration collective.

L'accent devra également être mis sur l'agriculture raisonnée en réduisant les pesticides et le développement de pratiques agronomiques moins gourmandes en ressource (énergie, engrais, eau...). Ce travail pourrait venir répondre aux enjeux climatiques en restaurant la capacité des sols à infiltrer les eaux.

Un particulier se demande si des actions sont prévues pour le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement comme le biologique.

- amplifier le travail sur la séquestration carbone et de limitation des gaz à effet de serre des exploitants agricoles. Plusieurs citoyens pointent un manque d'ambition notable dans la démarche CARBON AGRI et se demandent si la mobilisation de quelques exploitants aura un impact réel sur le climat. Seul 15 agriculteurs sur 2000 sont visés par cette action alors que le secteur agricole représente près de 40% des émissions de gaz à effet de serre. Il est ajouté que cette action permet simplement de faire le lien entre vendeurs et acheteurs de crédits carbones et d'obtenir la labellisation bas-carbone.

D'autres citoyens indiquent qu'aucune action n'est concrètement lancée pour changer de système agricole et réduire l'impact de l'agriculture sur les émissions de gaz à effet de serre.

- anticiper les problématiques autour de la ressource en eau. Une contribution relève que la pression est croissance sur la ressource et qu'elle aura de forts impacts sur l'agriculture et notamment l'élevage bovin. Depuis plusieurs années, il a été observé que les bêtes produisent moins de lait pendant les périodes de chaleur importantes car le couvert végétal était moindre. Avec une humidité décroissante, il se peut que les prairies soient peu à peu transformées en champs de culture avec des modifications néfastes sur les milieux naturels et potentiellement l'augmentation d'intrants. Il est précisé que si nous transformons les zones de bocage en zones agricoles de culture, il y aura encore davantage de pression sur l'humidité.

Le projet alimentaire territorial (PAT) a suscité quelques réactions parmi les participants. Certains indiquent que ce dispositif n'est pas concret et qu'un état des lieux a été fait mais qu'aucun programme d'actions précis n'est établi. D'autres ajoutent qu'aucun budget n'est prévu pour la mise en œuvre de ce projet. Une autre contribution indique ne pas comprendre l'évaluation des indicateurs de suivi de la fiche action n°28 sur la mise en œuvre du PAT et demande des précisions.

→ Voir avis n° 1, 6, 29, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 71, 73 en annexe.

Réponse du Cotentin (1/2) :

Accentuer le développement de l'agriculture biologique et raisonnée

L'agriculture biologique est la méthode de production la plus représentée en comparaison au reste du département de la Manche. La part de l'agriculture biologique s'élève à 8% dans Le Cotentin contre seulement 5% à l'échelle nationale.

Il convient de préciser qu'il n'y a pas de réelle volonté politique de soutenir l'agriculture biologique. L'idée du Cotentin, via son PAT, est de valoriser les circuits-courts qui permettent de réorienter la production à l'intérieur des terres, de limiter l'impact carbone avec moins de déplacements et ainsi réduire les charges. Cela s'ajoute à un contexte de crise du bio avec de nombreuses déconversions et un retour grandissant à l'agriculture conventionnelle. Le prix des produits biologiques augmentent, l'inflation limite les achats avec une moindre consommation de ce type de produits.

Pour illustrer cette difficulté à mettre en avant l'agriculture biologique, prenons l'exemple de la cuisine centrale des Pieux. Il y a deux ans, il y avait 30% de produits bio, soit 10% de plus que l'objectif national. Aujourd'hui, l'établissement n'arrive plus à trouver de produits bio car plus rares.

L'agriculture raisonnée est abordée dans le plan d'actions du PAT avec pour ambition d'accompagner la réduction des produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles (fiche action n°13.3, PAT). Il est d'ailleurs proposé de travailler comme suit :

- recenser et relayer les dispositifs existants ;
- valoriser les initiatives concluantes sur le territoire ;
- démocratiser les pratiques : communication, terrain.

Amplifier le travail sur la séquestration carbone/limitation des GES des exploitants agricoles

Il est préférable de se fixer un objectif mesuré pour ce type d'action en raison de la difficulté de mobilisation des exploitants. Un appel à candidature avait été lancé par Le Cotentin et la Chambre d'agriculture dans le cadre du démarrage de l'action « CARBON AGRI » mais sans franc succès avec seulement trois retours d'exploitants. La valorisation carbone est pratiquée sur le territoire par d'autres acteurs tels que les Maitres Laitiers du Cotentin. Au vu des difficultés rencontrées, Le Cotentin retravaillera à la réécriture d'une nouvelle action visant la séquestration carbone et la limitation des GES.

Il est important de rappeler que la lutte contre le changement climatique vise en premier lieu à réduire les émissions de gaz à effet de serre des énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz. Les émissions de l'agriculture sont en grande majorité liées au méthane issu du cycle naturel du carbone via la digestion entérique des bovins et le rejet de l'ammoniac du sol. Ces molécules sont dans un cycle naturel contrairement aux énergies fossiles.

Anticiper les problématiques autour de la ressource en eau

Pour rappel, le PAT du Cotentin n'a pas vocation à changer les modèles agricoles car la collectivité n'a pas la compétence.

Plusieurs actions sont programmées dans le cadre du PAT et envisagent :

- un accompagnement des exploitations dans la préservation de leurs cours d'eau notamment dans les aires d'alimentation de captage ;
- une optimisation de la gestion de la ressource en eau et une amélioration des rejets d'eau usée. Un programme d'investissement important, sécurisant l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du Cotentin va être engagé. Il permettra notamment de faciliter les échanges en eau entre territoires lors d'épisodes de sécheresse.

Plan d'actions et budget PAT

Le Cotentin confirme le fait que le plan d'actions du PAT n'est pas encore diffusé. Une nouvelle page internet avec le détail des actions sera mise en ligne sur le site de l'agglomération d'ici fin juin 2023 avec des précisions sur le PAT et ses actions.

Le budget du PAT est annuel. Pour l'année 2023, il est prévu 90 000€ répartis comme suit :

- étude d'opportunité et de faisabilité pour la création de légumerie(s)-conserverie(s) : 37 440€ ;
- diagnostic et propositions logistiques en circuits-courts alimentaires de proximité : 43 632€;
- communication et évènements divers : 8 928€.

Concernant les indicateurs de suivi et de résultat, ces derniers seront mis à jour avant approbation définitive du PCAET dans le cadre de l'actualisation globale du plan d'action du PCAET.

IV - Les contributions sur l'énergie

4.1 / La réduction des consommations d'énergie

Les contributions portant sur le thème des consommations d'énergie expriment le souhait que Le Cotentin :

- réduise l'éclairage public comme le font déjà de nombreuses communes ;
- mette en œuvre des actions de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires.

Plus globalement, il est demandé au Cotentin de prévoir des actions concrètes de réduction de la consommation d'énergie et des financements.

Réponse du Cotentin :

Le Cotentin mène des actions sur son patrimoine d'éclairage extérieur avec des modifications et une optimisation de la gestion du parc en continu (cf action n°1, p22, plan d'actions PCAET).

A court terme, il est prévu de :

- définir un plan pluriannuel d'investissement ;
- faire des travaux de rénovation et effectuer un suivi des consommations ;
- mettre en œuvre les nouveaux projets d'éclairage dans une logique d'éclairer au plus juste (ex : promouvoir l'extinction de l'éclairage sur les zones d'activités).

Il est indiqué que Le Cotentin n'a pas la compétence en matière d'éclairage public sauf pour les zones d'activités.

Les actions engagées en matière de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires ont été évoquées précédemment (cf p9).

 \rightarrow Voir avis n° 10, 17, 57 en annexe.

4.2 / Le production d'énergie renouvelable

Plusieurs propositions incitent Le Cotentin au développement des énergies marines renouvelables (EMR) et notamment des éoliennes en mer et des turbines marémotrices localisées entre le Fort de Chavagnanc et la digue de Querqueville.

Un des participants évoque deux points d'attention quant à l'installation de projets d'énergies renouvelables :

- cibler uniquement l'hydrogène vert et non pas celui issu des énergies fossiles ;
- accompagner les projets de méthanisation en favorisant la résilience alimentaire (ex : plantations pour la production d'énergie et non plus pour l'alimentation).

A contrario, un interlocuteur exprime sa méfiance vis-à-vis des énergies renouvelables et notamment l'éolien et le solaire. Il indique qu'elles sont intermittentes car dépendantes du vent et de l'ensolleillement et doivent impérativement être couplées à des centrales à gaz ou à charbon.

Réponse du Cotentin :

L'hydrogène

Le positionnement du Cotentin sur l'hydrogène, vise à tirer profit des surplus d'électricité produits par les énergies renouvelables ou par la production nucléaire, surplus que l'on ne sait pas stocker. Ainsi en produisant de l'hydrogène à partir de ces surplus, Le Cotentin disposera d'un hydrogène non carboné, appelé « hydrogène vert ».

La méthanisation

Le positionnement du Cotentin sur les projets de méthanisation vise à travailler sur les gisements des déchets organiques qui n'ont pas de débouchés ou de valorisation. Il ne s'agit en aucun cas de prélever sur les plantations alimentaires cultivées pour l'alimentation du bétail ou les êtres humains.

Le Cotentin souhaite faire évoluer le mix énergétique en travaillant sur toutes les énergies et par cet objectif sortir des énergies fossiles. Il est vrai que certaines énergies renouvelables sont intermittentes. Mais il faut raisonner à l'échelle de l'Europe, en tenant compte de l'interconnexion des réseaux de transport d'électricité et sur son stockage, pour contrecarrer l'intermittence.

A ce jour, Le Cotentin exploite des méthaniseurs sur les stations d'épuration de Tourlaville et Equeurdreville avec la production d'énergies renouvelables thermiques et d'électricité verte avec une réduction des déchets d'assainissement à valoriser.

 \rightarrow Voir avis n° 1, 4, 18, 67 en annexe.

V - Les contributions sur l'aménagement et le logement

5.1 / L'artificialisation des sols

De nombreux retours ont mis en avant le fait qu'il n'y avait aucune mesure ou référence concrète pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette des sols. L'interlocuteur nous indique que le PCAET n'est donc pas conforme à la loi du 22 août 2021 en matière de foncier et plus spécifiquement de consommation d'espaces et trajectoires vers le zéro artificialisation nette.

Le contournement ouest de Cherbourg est désigné, par plusieurs contributeurs, comme un projet allant à l'encontre de l'arrêt de l'artificialisation des sols.

Pour inverser la tendance, il est préconisé d'éviter au maximum l'artificialisation des sols et de redonner aux zones artificialisées la capacité à infiltrer les eaux et capter le carbone.

 \rightarrow Voir avis n°5, 6, 17, 46 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le « zéro artificialisation des sols » est une ambition récente de l'Etat qui n'a pas encore de décret d'application et de mesures concrètes. Il faut au préalable avoir une traduction de la réduction des consommations d'espace au niveau régional avec le SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire). Une fois approuvé, les directives régionales seront traduites dans le ScoT (schéma de cohérence territoriale). Les 7 PLUi (plans locaux d'urbanismes intercommunaux) devront être comptatibles avec les orientations du ScoT du Cotentin. Il est important de préciser que l'atteinte du zéro artificialisation passera obligatoirement par des mesures de réduction des consommations des sols.

Le ScoT, approuvé en décembre 2022, a déjà anticipé une grande partie de ce travail en mettant en place un observatoire de la consommation de foncier à l'échelle du Pays du Cotentin. Ce dispositif permet de suivre l'évolution de l'artificialisation des terres et notamment la construction, l'aménagement de voiries ou de zones d'activités. L'ensemble des parcelles qui perdent leur caractère naturel ou agricole sont ainsi répertoriées. De plus, le SCOT prévoit une consommation limitée à 100ha sur la période de 30 ans pour les équipements publics comme le contournement. Ce projet a pour objectif de sécuriser les déplacements sur le nord Cotentin. Actuellement, de nombreux usagers de la route utilisent des voiries inadaptées à des trafics importants comme le « longue Chasse » sur Tollevast/Martinvast. Il permettra également d'améliorer la desserte des équipements comme la polyclinique, le nouveau centre de secours d'Equeurdreville, le site universitaire ainsi que les zones d'activités comme les Fourches.

Le PAT aborde également cette notion de limitation de l'artificialisation des terres. Le Cotentin s'appuiera sur l'observatoire du foncier agricole afin :

- -d'assurer la prise en compte du foncier agricole et proposer des indicateurs tels que la qualité agronomique des sols. L'objectif étant de mieux connaître la qualité du sol avec l'analyse de sa texture, de sa structure et de sa composition, afin de conserver les terres de qualité pour la production alimentaire (cf fiche n°4.1, PAT) ;
- de créer et animer des partenariats avec des structures de gestion foncière pour faciliter l'accès des terrains aux exploitants. Il s'agira d'acquérir des terres agricoles pour ensuite les mettre en location à des agriculteurs. Les terres acquises ne sont pas revendues et permettent de préserver l'activité agricole (cf fiche n°4.2, PAT) ;
- de déployer des actions publiques volontaristes sur le foncier du territoire. L'objectif est de mettre en œuvre des outils pour protéger la vocation agricole des terres tels que la zone agricole protégée

5.2 / Limitation des projets d'aménagement

Les contributions concernant le thème de l'aménagement pointent la nécessité :

- d'arrêter les projets immobiliers et la construction de zones commerciales et de routes en campagne pour préserver la biodiversité et la qualité des sols ;
- de repenser et limiter le développement de nouvelles zones d'activités ou leurs extensions afin de réduire au maximum la vulnérabilité du territoire face aux inondations ;
- maîtriser l'urbanisation croissante du territoire car le phénomène d'étalement urbain est observable sur de nombreuses zones du Cotentin et contribue à la diminution des espaces agricoles et naturels et au réchauffement des températures en milieu urbain avec le phénomène d'îlot de chaleur.
- \rightarrow Voir avis n°23, 27, 28, 30 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le ScoT du Pays du Cotentin contient des prescriptions concrètes visant à limiter l'urbanisation et à préserver l'environnement :

- prendre des mesures proportionnées aux risques d'inondation allant jusqu'à l'interdiction de l'urbanisation :
- protéger les espaces remarquables terrestres et marins de toute urbanisation ;
- maîtriser l'urbanisation et l'accueil de nouvelles populations dans les zones basses exposées et les secteurs à risque connus ;
- maîtriser le développement résidentiel en extension des enveloppes urbaines existantes (ex : proscrire le développement des hameaux) ;
- maîtriser le rythme de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers pour préserver « la matière première » des exploitations ;
- évaluer l'impact des nouvelles urbanisations et les interroger en fonction de la qualité des terres, de l'accessibilité aux espaces de production, des projets de développement des exploitations, de la production de produits labélisés.

(Extrait du document d'orientation et d'objectif du ScoT du Pays du Cotentin).

VI – Les contributions sur la haie et le bocage

6.1 / Destruction et gestion des linéaires de haies

Les observations relatives au sujet de la haie font état d'une destruction notable de haies et d'arbres pourtant essentiels pour la qualité de l'air et de la biodiversité. Un des participants se demande ce que fait réellement le Cotentin pour stopper cette situation réalisée par quelques uns alors qu'ils sont émetteurs de 40% de GES.

Face à la disparition des linéaires de haie, certains s'interrogent sur la pertinence de vouloir valoriser le bois de haies et la gestion de ces dernières.

Un citoyen évoque l'importance de déployer des plans de gestion adaptés et visant le maintien et la restauration des zones humides.

 \rightarrow Voir avis n° 6, 26, 30, 73 en annexe.

Action du Cotentin face à la destruction de haies

Pour lutter contre la perte de haie sur le territoire, Le Cotentin s'est engagé en 2022 dans une stratégie de préservation, protection et de valorisation du maillage bocager avec un programme d'aide à la plantation et à la restauration de haies bocagères. L'objectif étant de planter 3km de haies supplémentaires chaque année. Le Cotentin, le département de la Manche et la chambre d'agriculture se mobilisent pour apporter un soutien financier allant de 50% à 80% du coût total du projet.

Le Cotentin, la fédération des associations de boisement de la Manche (FABM) avec les associations locales de boisement et la chambre régionale d'agriculture de Normandie (CRAN), organisent conjointement l'opération "Commande groupée d'arbres et d'arbustes", 10 000 arbres. L'action consiste à organiser une commande groupée de plants d'arbres d'essences bocagères pour permettre à tous de participer au maintien des paysages bocagers favorisant la biodiversité et faisant la spécificité du territoire. En 2022, 11 500 plants ont été distribués sur le territoire, soit 11,5 km de haies replantés! Fort du succès de sa première édition, l'opération est reconduite pour l'année 2023.

interne pour aboutir à un document adapté au territoire.

6.2 / L'avis sur le déploiement de la « Méthode Haie » - Action n°26

Une contribution indique que l'action n°26 du PCAET sur le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures manque d'ambition avec seulement 15 agriculteurs engagés sur une période de 10 ans.

→ Voir avis n°31 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Le Cotentin tient à rappeler qu'il est préférable de se fixer un objectif mesuré pour ce type d'action en raison de la difficulté de mobilisation des exploitants. La chambre régionale d'agriculture de Normandie, partenaire de l'action, indique que la constitution d'un collectif d'agriculteurs peut durer 2 ans à l'image d'un projet similaire en Normandie. Une phase d'appropriation est proposée en amont auprès des exploitants intéressés par la démarche. L'idée étant de communiquer sur l'action et l'accompagnement proposé. Une phase de formation est ensuite proposée et vise à inculquer aux agriculteurs, les pratiques à respecter dans le cadre de la « Méthode Haie ».

Une fois le groupe d'exploitants formé, l'action sera renouvelée avec de nouveaux exploitants et permettra à l'action de prendre de l'ampleur.

VII – Les contributions sur l'eau

Certains citoyens s'inquiètent de la pérennité de la ressource en eau et notamment du fait que les caractéristiques géologiques du sol ne favorisent pas l'existence de nappes aquifères importantes. La répétition des périodes de sécheresse risque de provoquer des problèmes pour la santé publique, l'agriculture... De fait, ils souhaitent que l'eau soit intégrée parmi les enjeux climatiques majeurs du territoire et que des objectifs visant la préservation de la ressource soient établis.

Les solutions proposées dans les contributions visent à :

- créer des retenues d'eau :
- mettre en place un réseau d'eau non potable pour l'utilisation non domestique : les stations de lavage de voiture, l'arrosage des potagers, les espaces verts de la ville, ou les sanitaires.
- maintenir et restaurer les zones humides ;

- réduire les pesticides et les pratiques agronomiques gourmandes en ressource et notamment l'eau.
- \rightarrow Voir avis n° 3, 4, 6 en annexe.

Réponse du Cotentin :

Création de retenues d'eau

Le Cotentin indique que ce n'est pas de sa compétence de créer de telles retenues.

Les agents ont pour objectif de faire comprendre aux élus que la meilleure solution pour préserver l'eau reste le sol en lui-même. A ce titre, Le Cotentin vient de réaliser une étude sur les zones humides du bassin versant de la Divette (cf : onglet « Maintenir et restaurer les zones humides).

Mise en place d'un réseau d'eau non potable

La solution proposée d'un double réseau est trop coûteuse. L'une des solutions pourraient être de distribuer l'eau pour le seul usage alimentaire et de garder les réseaux pour les autres utilisations. Le problème vient des règles sanitaires très contraignantes y compris pour les usages hors alimentaires.

Une réflexion est engagée avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour réutiliser l'eau des stations d'épuration.

Maintenir et restaurer les zones humides

Avec l'appui de la CATER et du forum des marais atlantiques, un inventaire précis des zones humides a été réalisé par le conservatoire des espaces naturels de Normandie sur le bassin versant de la Divette. Ce travail aboutira à la rédaction d'un programme de restauration. Un travail reste à fournir auprès des communes pour privilégier l'infiltration des eaux pluviales et prendre en compte les pratiques agricoles. L'objectif de l'action est de préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des zones humides pour réduire le risque d'inondation et préserver durablement la ressource en eau. Le Cotentin participe à hauteur de 16 256€ dans la réalisation de cette action. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'action n°12 du PCAET, p48 du plan d'actions.

Réduire les pesticides et les pratiques agronomiques gourmandes en eau

La direction cycle de l'eau a intégré dans ses effectifs une ingénieure agronome qui est en charge de suivre les aires d'alimentation de captage du territoire et d'inciter les agriculteurs à s'orienter vers des pratiques vertueuses. Cependant, il est parfois difficile d'agir à court terme en raison de la rémanence des sous-produits issus des pesticides.

VIII - Les autres contributions

8.1 / Des projets incompatibles avec le PCAET

Des participants ont exprimé leur incompréhension vis-à-vis de certains projets du territoire qu'ils considèrent en inadéquation avec les ambitions climatiques du Cotentin. Le projet de patinoire est mis en exergue par certains citoyens qui précisent qu'il existe déjà de nombreux loisirs en lien avec la mer et qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter.

Le soutien à d'autres projets comme le contournement sud-ouest de Cherbourg en Cotentin, la construction de nouvelles piscines nucléaires sur le site d'Orano à la Hague, l'augmentation des escales

de gros paquebots dans le port de Cherbourg et l'organisation de festivités fortement émettrices de gaz à effet de serre à l'occasion de courses de bateaux, vont totalement à l'encontre des finalités du PCAET.

 \rightarrow Voir avis n°5, 18, 19, 23 en annexe.

Réponse du Cotentin :

La mixité des activités de loisirs et sportives sont un plus pour valoriser le territoire et faciliter son attractivité. A cet égard, tirer profit des grands évènements sportifs comme les courses de bateaux va dans ce sens. Ces courses se font par ailleurs sans énergies fossiles car c'est l'énergie du vent qui permet aux bateaux de faire la compétition.

Le Cotentin en voulant désenclaver la ville centre de Cherbourg-en-Cotentin permettra d'assurer une meilleure déserte des activités économiques situées à l'ouest du Cotentin. Le report de mobilité du centre de la ville vers l'extérieur permettra, d'améliorer la qualité de l'air de ce centre, de repenser les mobilités en faveur des mobilités douces et de faciliter la fluidité de circulation, notamment pour les transports en commun.

Pour ce qui est l'augmentation des escales de gros paquebots, il convient de se féliciter de l'augmentation de ce trafic. Un port est fait pour accueillir des bateaux. Cette activité permet aussi des retombées économiques pour les activités du Cotentin, voire les départements limitrophes. Par ailleurs les droits de port sont une ressource pour la gestion du port. Enfin un travail est fait pour, à terme, électrifier le port pour alimenter les bateaux à quai.

ANNEXES

Annexe A – Les avis de la population

Avis n°1

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Pcaet outil indispensable, pour un travail cohérent avec les différents organismes publics, Réduction émission gaz à effet de serre, transport développez les mobilités douces surtout le vélo, plan vélo, aide à l'utilisation des vélos gratuits sécurisation des voies, les bus choix électriques, le train fréquences et stabilité des lignes / l'alimentation aller au dela du circuit court et aidez au développement de l'agriculture Biologique, choisir d'appliquer les 20% de Bio en resto collective , énergie développement des éoliennes en mer et en terre,

Avis n°2

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Selon moi, il faudrait encore plus de ligne de bus et ainsi réduire le trafic automobile

Avis n°3

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET est une bonne action et correspond à une volonté politique orientée dans le bon sens de l'histoire. Dans la demande stratégique et opérationnelle, il est indiqué qu'il y a lieu de réduire les vulnérabilités du territoire au changement climatique. Dans ce cadre, qu'en est-il de la prise en compte de la ressource en eau ? Bien sûr, les objectifs du PCAET concernent la consommation d'énergie, les rejets de gaz, les polluants dans l'air... Mais parmi les enjeux climatiques, il y a la ressource en eau (Certes, ce sujet est évoqué dans les documents à consulter, mais il me semble qu'il devrait faire partie des objectifs majeurs du PCAET).

J'ai envoyé un message sur votre site le 4/09/2022. Malheureusement sans réponse, dommage... Ce message était le suivant :

"Dans la perspective du changement climatique, la question de la ressource en eau est posée, en particulier, dans le Nord Cotentin. En effet, les caractéristiques géologiques ne favorisent pas l'existence de nappes aquifères importantes, et donc une répétition des périodes de sécheresse risquerait de provoquer des problèmes pour la santé publique, l'agriculture... Aussi, je souhaiterais savoir si l'Agglo du Cotentin envisage de développer des "réserves d'eau" (partie de l'eau de pluie s'écoulant vers les ruisseaux, les rivières et la mer, et non pas eau puisée dans la nappe), la réutilisation des eaux usées traitées..."

Cordialement

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Bonjour, depuis des dizaines d'années, voir plus, nous construisons, bétonnons, et toute l'eau de ruissellement est envoyée directement à la mer. Et chaque année d'avantage. Je propose que : là où c'est possible, de créer des retenues d'eau, afin que les nappes phréatiques en profitent, et les riverains aussi. Pourquoi ne pas créer un réseau pour une utilisation d'eau non potable ? exemples : stations de lavage de voitures, arrosages potagers, espaces verts de la ville, stades... toilettes... et sûrement bien d'autres...

Installation de parcs éoliens, surtout en mer. Et tant pis pour les écolos, qui n'hésitent pas à brûler des pneus sur les ronds-points. Dans le Cotentin nous avons aussi plusieurs sites où il pourrait être installés des turbines marée-motrices. Rien que dans la rade de Cherbourg : Le passage entre le fort de Chavagnac et la digue de Querqueville. Et pourquoi ne pas en céer...

Ferroutage pour les containers très bien, mais pourquoi pas également pour les voitures. Voilà une petite contribution, je pense qu'il y en aura beaucoup d'autres et meilleures. Mais avant tout, et vous le savez bien, il y aura toujours 1/3 pour 1/3 contre et 1/3 qui n'ose pas s'exprimer. Cela n'est pas nouveau. Mais le pire c'est l'électoralisme, alors osez, agissons ensemble, notre passage sur terre est court, très court, pour une planète qui compte en milliards d'années. Bon courage.

Avis n°5

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Bonjour, lutter contre le réchauffement climatique c'est aussi réduire l'utilisation de la voiture individuelle et arrêter l'artificialisation des sols. Je ne vois donc pas dans ce contexte comment on peut promouvoir le contournement ouest de Cherbourg.

Ceci est un projet d'un autre temps, le Cotentin doit mettre à jour sa politique d'investissements avec les urgences du moment.

Je suis un habitant de la Hague qui, comme beaucoup d'autres ne veulent pas profiter de ce contournement.

Avis n°6

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le maintien des haies et la replantation accompagnés de plans de gestion adaptés ainsi que le maintien et la restauration des zones humides permettraient d'avoir une approche pragmatique et résiliente sur l'aspect Carbone et Eau, piliers majeurs de la reconquête d'un environnement durablement viable. La réduction des pesticides et des pratiques agronomiques moins gourmandes en ressource (énergie, engrais, eau...) pourrait être une réponse adéquat face à l'enjeu climatique en restaurant la capacité des sols à infiltrer les eaux vs ruissellement. Rappelons qu'un sol vivant et bien mené est un véritable trésor pour capter du carbone et favoriser l'aspect qualitatif et quantitatif de la ressource en eau.

Eviter au maximum l'artificialisation des sols et redonnons aux zones artificialisées la capacité à infiltrer les eaux.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce plan semble excessif par rapport aux enjeux locaux car la France (et encore plus le Cotentin) est le meilleur élève des pays industrialisés concernant l'émission de CO2 grâce notamment à son industrie nucléaire. Les énergies renouvelables (éolien et solaire) sont intermittentes car dépendent du vent et de l'ensoleillement et donc doivent être couplées à des centrales à gaz ou au charbon. Tous ces plans ont un coût et payées par le consommateur pour une balance bénéfique risque positive non prouvée .

Par ailleurs les documents ci dessus sont compliqués et j'avoue n'être pas allé au bout. Cordialement

Avis n°8

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Pourquoi valider en 2023 le PCAET 2022-2028 ? Il s'appuiera sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé » en 2019 par le conseil Régional de Normandie, alors que la loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforçant la résilience face à ses effets" du 22 août 2021 prévoit, entre autres, que le SRADDET devra être modifié afin d'intégrer des précisions avant février 2024, en matière de

- foncier : territorialisation des objectifs de sobriété foncière (consommation d'espaces et trajectoires vers le Zéro artificialisation nette)
- logistique : objectifs de moyen et long terme relatifs au développement et à la localisation des constructions logistiques.

Serait-ce pour ne pas prendre en compte ces nouvelles contraintes?

Avis n°9

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

2 ans de retard sur la mise en œuvre, (le plan aurait dû être opérationnel en 2022). Pourquoi ? Des actions ont déjà été mise en œuvre. Pourquoi si elles n'ont pas été votées ? Il y a là un problème démocratique certain.

Avis n°10

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Se préoccuper du climat donc de la consommation énergétique est important. À notre niveau, on pourrait réduire l'éclairage public comme le font déjà de nombreuses communes.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Comme l'a indiqué le VP en charge du plan climat, ce document est primordial pour l'avenir de notre territoire et doit être largement diffusé, partagé auprès des habitant.e.s.

Comment imaginer que les formes choisies pour la présentation du plan et la consultation publique permettent au plus grand nombre de s'exprimer sur les sujets abordés ?

En effet, on nous propose:

- une présentation publique le 25 mars, à peine annoncée, à tel point que seulement trois citoyens ont assisté à cette réunion
- des documents en ligne qui répondent aux obligations réglementaires mais demandent un très long temps d'appropriation par les citoyen.ne.s non spécialistes, sans aucune aide pédagogique à la compréhension
- une consultation minimaliste sous la forme d'un google form sans aucun outil d'aide à la mise en forme des contributions
- une absence d'indication des modalités prise en compte et du devenir des contributions

Le contexte de cette consultation ne permet pas à mon sens de favoriser les contributions des citoyen.ne.s, les modalités doivent être radicalement différentes si l'on veut espérer une consultation publique permettant l'appropriation de ce document et des contributions qui viendraient l'amender.

Avis n°12

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET réunit des actions déjà en cours et ne fait pas preuve d'une véritable ambition de réduction des GES. Les échéanciers

des fiches-actions ne vont pas au-delà de 2023, date déjà dépassée.

En sus, La trajectoire qui concerne la baisse des émissions de GES est très éloignée des objectifs nationaux, deux fois supérieur au objectif nationaux.

Avis n°13

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Bilan public mi plan en 2025 Après trois ans d'application, la rédaction d'un rapport d'évaluation à miparcours de la mise en œuvre du PCAET devra être mis à la disposition du public.

Il est indispensable que des réunions publiques de concertation soient organisées au moment de cette évaluation, dans le but d'obtenir un maximum de participation et d'implication de la population.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

« Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles » est-il écrit.

Pourtant, aucune action n'est prévue pour développer la mobilité par voie ferrée. En s'inspirant du succès du billet à 1 euro sur le trajet Cherbourg/Valognes, pourrait être étudié la création d'une ligne Tram/train ou omnibus Carentan/Cherbourg en utilisant la ligne existante (en ré-ouvrant les petites gares intermédiaires). Cela permettrait de ne pas utiliser sa voiture sur la RN13 et réduire les émissions.

Avis n°15

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Il est surprenant que la construction éventuelle de piscines de stockage de déchets nucléaires sur le site d'Orano ne soit pas prise en compte dans le PCAET.

Avis n°16

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET a pour objectif d'augmenter de 10% les déplacements à vélo.

Ambition insuffisante qui omet de mentionner les nécessaires axes domicile / lieu de travail. Sécurisation, confort doivent être assurés à la pratique du vélo qu'elle soit de loisir, pour se rendre au travail, aller à l'école, seul ou en famille.

Avis n°17

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Il est difficile de prendre la mesure des efforts à faire puisque beaucoup de données sont de 2014 . Qui va contrôler les résultats du PCAET a mi parcours. Comment vous aller transmettre aux citoyens les avancées. Il n'y a aucune mesure ou référence concrète pour attendre l'objectif de zéro artificialisation des sols. Il n'a pas de données ni de projet sur l'isolation des bâtiments appartement à la CAC .

Le transport de fret par la route est un très gros émetteur, rien pourtant dans ce plan ne figure pour réduire sa part dans les émissions globales. Je ne vois pas comment le territoire du Cotentin va arriver à boucler les objectifs de baisse de 40% de gaz à effet de serre avant 2030.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Plein de beaux projets pour notre territoire.

Ceci dit il faudrait plus de cohérence dans l'action portée au global par le Cotentin. Il serait intéressant d'analyser l'ensemble des actions du Cotentin au regard des enjeux du PCAET.

- Afin de vraiment favoriser les modalités douces et notamment le vélo, il faudrait plus investir dans le déploiement de voies cyclables plutôt que dans la voie de contournement de Cherbourg qui va favoriser les déplacements en voiture. Un tel investissement s'il était transformé en pistes cyclables aurait un réel impact sur les émissions de gaz à effet de serre.
- Autre exemple le projet de patinoire, même avec la meilleure ambition environnementale possible, est-il vraiment compatible avec les ambitions du PCAET? Est-ce que c'est la meilleure façon de faire comprendre aux habitants l'urgence de la situation (stratégie climat grand public...) ? Il y a largement assez de loisirs possibles sur le territoire notamment en lien avec la mer.

Concernant les énergies nouvelles, deux points d'attention :

- La filière hydrogène est mentionnée, toutefois attention à cibler l'hydrogène vert et non pas celui issu des énergies fossiles.
- Vous mentionnez l'accompagnement des projets de méthanisation, toutefois attention aux projets qui ne vont pas dans le sens de la résilience alimentaire (plantations pour la production d'énergie et non plus pour l'alimentation).

Avis n°19

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Pourquoi avoir attendu 2023 pour valider le PCAET 2022-2028 ? Il s'appuiera sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé » en 2019 par le conseil Régional de Normandie, alors que la loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforçant la résilience face à ses effets" du 22 août 2021 prévoit, entre autres, que le SRADDET devra être modifié afin d'intégrer des précisions avant février 2024, en matière de

- foncier : territorialisation des objectifs de sobriété foncière (consommation d'espaces et trajectoires vers le Zéro artificialisation nette)
- logistique : objectifs de moyen et long terme relatifs au développement et à la localisation des constructions logistiques.

Serait-ce pour ne pas prendre en compte ces nouvelles contraintes?

2 ans de retard sur la mise en œuvre de ce plan pose question. Ce plan pour 2022-2028

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

L'appréciation générale de ce plan est son manque d'ambition malgré les orientations affichées.

- 1 Manque d'ambition démocratique

Très peu de recherche d'appropriation par la population. Ce plan reste très confidentiel et n'implique nullement les forces vives du territoire.

Les conditions de réalisation de cette consultation en est la preuve édifiante.

- 2 Manque d'ambition quant à l'efficacité des mesures proposées

Ce plan rassemble dans un document dense, toutes les initiatives pouvant concourir à l'atteinte d'objectifs visant à réduire l'impact de nos activités sur les GES. Mais cela se fait sans qu'il soit possible de dégager quelques actions phares véritablement efficaces et qui auraient un impact réel sur un changement de paradigme pour aller vers une transition assumée.

Tout concourt à penser que ce document réglementaire, concernant les collectivités de plus de 20 000 habitants, n'est établi que pour répondre à une obligation légale. Elle remplit certes toutes ces obligations, mais est insincère quant à sa volonté de s'attaquer à l'immense tâche de la transition écologique pourtant nécessaire.

La plupart des fiches action contiennent des dispositions visant l'élaboration de diagnostics, avant la mise en œuvre des actions. Selon la planification ces diagnostics doivent être déjà réalisés en cette année 2023 et sont pourtant absents du document et donc sans incidence sur les actions à mener conséquemment. Ce PCAET qui a vocation à être voté par les élus de la CAC avant la fin de l'année, contiendra donc peu de mesures engageantes.

Politiquement, la collectivité assume de ne pas s'aligner sur les objectifs nationaux de réduction des GES, arguant le fait que les émissions du territoire seraient déjà plus faibles que la moyenne. C'est oublier que tout gain est profitable à l'ensemble de l'humanité et que chercher à minimiser son propre effort ne concourt pas à la résolution du problème global. De la même façon s'approprier le développement des EMR, compétence de l'Etat comme contribution, procède de la même absence de volonté pour produire des alternatives qui soient propre à la collectivité.

Enfin et pour conclure, le soutien à certains projets comme le contournement sud-ouest de Cherbourg en Cotentin, la construction de nouvelles piscines nucléaires sur le site d'Orano la Hague, l'augmentation des escales de gros paquebots dans le port de Cherbourg et l'organisation de festivités fortement émettrices de GES à l'occasion de courses de bateaux, vont totalement à l'encontre des finalités du PCAET et montrent que la transition culturelle n'est toujours pas de mise dans la mentalité des décideurs locaux.

Avis n°21

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET concerne les années 2022-2028 alors que nous sommes déjà en 2023 ? 2 ans de retard sur la mise en œuvre de ce plan pose question, notamment sur les objectifs d'occupation du foncier. Ce plan pour 2022-2028 aurait dû être opérationnel en 2022. Pourquoi ce retard ?Des actions (voir fiches d'actions) ont déjà été mise en œuvre. Ont-elles été votées ?

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET est élaboré à partir de données datant souvent de 2014. Ces données ne sont plus d'actualité.

Avis n°23

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Qu'en est-il de l'artificialisation des sols? nombreux lotissements construits à la place du bocage, contournement de Cherbourg pourvoyeur de pollution.

Avis n°24

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Développement du rail. On se targue d'augmenter le covoiturage, mais ce sont des transports en voiture. Qu'en est-il de la fréquence des trains , de la praticité de prendre le train avec son vélo, des arrêts omnibus entre Cherbourg et Caen à un tarif raisonnable! Voir les billets à 1€ entre Cherbourg et Valognes.

Avis n°25

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Développement des aménagements vélo.travail et non seulement pour les touristes ou les loisirs ou aller en ville à vélo alors qu'on veut développer le bus.

Avis n°26

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

"Valorisation de bois de haies pour développer les filières énergie-bois". Mais les haies disparaissent! Où est la gestion des haies?

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

"Il est très délicat d'attribuer au changement climatique les évolutions de la biodiversité d'un territoire. En effet, pour la biodiversité plus que pour toute autre

thématique, il existe une problématique de « bruit de fond ». Il n'est pas possible de distinguer les effets des autres pressions tel que l'artificialisation des milieux,

les pollutions, le fractionnement des paysages... Ces modifications du territoire ont un impact majeur sur la biodiversité et l'effet des variations climatiques est

donc difficile à dégager" Les modifications du territoire ont un impact majeur": arrêtons donc de modifier! Arrêtons les projets immobiliers en campagne, les zones commerciales, les constructions de routes.

Avis n°28

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Par ailleurs, le développement des zones d'activités doit être pensé dans le cadre de la limitation de l'artificialisation des sols ; une extension trop

importante de telles zones risquerait d'augmenter la vulnérabilité du territoire face aux inondations." Or il y a 5 zones d'activités en projet. Cherchez l'erreur.

Avis n°29

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

"Un manque d'eau pour les cultures et l'élevage La pression croissante sur la ressource en eau aura de forts impacts sur l'agriculture, notamment

l'élevage bovin. Celui-ci nécessite en effet un besoin en eau important pour que les bêtes puissent grandir et produire du lait. Depuis plusieurs années, il a été

observé que les bêtes produisent moins de lait pendant les périodes de chaleur importante car le couvert végétal est moindre. Le pâturage et les prairies se

retrouvent également affectés par la hausse des températures. Avec une humidité décroissante, il se peut que les prairies soient peu à peu transformées

en champs de culture, modification néfaste sur les milieux naturels (augmentation des intrants)." Serpent qui se mord la queue. Si nous transformons les zones de bocages en zones agricoles de culture, il y aura encore davantage de pression sur l'humidité.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le phénomène d'étalement urbain est principalement observable au niveau de Cherbourg-Octeville. Ce phénomène existe aussi au niveau des communes

côtières de Portbail, Barneville-Carteret, Flamanville, Saint-Vaast-la-Hougue ou encore Beaumont-Hague. A l'intérieur des terres, ce sont les communes des

Pieux, Valognes, Sainte-Mère-Église qui ont un

espace urbain relativement étendu. Ce phénomène est problématique car il contribue à la diminution des espaces agricoles et naturels

(-22% de perte de la surface en herbe), ces derniers assurant le maintien de la biodiversité ou la lutte contre les risques naturels. L'étalement urbain a

également pour effet de favoriser le réchauffement des températures en milieu urbain (phénomèned'îlot de chaleur). Il est donc important de maîtriser

cette urbanisation croissante du territoire!!!! A bon, je n'en ai pas du tout l'impression. Voir les lotissements en construction sur tout le pourtour de Cherbourg, avec destruction des bocages, augmentation de la circulation automobile, arrachage des arbres ou haies non replantées dans les "jardins".

Avis n°31

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Action 26: Favoriser le déploiement de la démarche «Méthode Haie» dans les exploitations d'élevage et de cultures." L'action consiste à déployer la méthode «HAIES» dans les exploitations agricoles via une opération groupée avec

15 agriculteurs sur une période de 10 ans. Puis dans un second temps, une réflexion sera menée pour lancer une seconde opération groupée" 15 agriculteurs??? seulement?

Avis n°32

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

"Un appel à participation de la population via une plateforme de contribution du plan climat-air énergie territorial et une communication spécifique vers la population pour l'informer de la mise en ligne de la plateforme;" Je n'ai pas beaucoup vu cette communication spécifique. Où et quand?

Avis n°33

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Je suis surpris de la forme très succincte de cette concertation. À la lecture du Plan, et notamment des réponses faites à la MRAE, il apparait assez clairement que la volonté de la Collectivité est de ne pas s'imposer de contraintes au détriment d'objectifs ambitieux, et quitte à faire preuve de mauvaise foi

Ainsi, le fond rejoint la forme... pour le pire!

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

La trajectoire qui concerne la baisse des émissions de GES est très éloignée des objectifs nationaux, deux fois supérieur au objectif nationaux. Le PCAET réunit des actions déjà en cours et ne fait pas preuve d'une véritable ambition de réduction des GES. Les échéanciers des fiches-actions ne vont pas au-delà de 2023, date déjà dépassée.

Avis n°35

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Alors que l'agriculture représente 39% des GES, aucune action est lancée pour réduire l'impacte de l'agriculture sur l'émission de GES.

Avis n°36

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

L'agriculture est le plus gros producteur de GES et rien n'est prévu pour changer de système agricole et réduire de manière conséquente les émissions de GES.

Avis n°37

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le secteur agricole représente prêt de 40% des émissions de GES. Seul 15 agriculteurs sur 2000, sur la base du volontariat participe à une démarche « CARBON AGRI » qui vise à diminuer leur emprunte carbone. Problème ; cette démarche CarbonAgri n'est pas faite pour diminuer de manière réelle la production de GES mais permet simplement de faire le lien entre vendeurs et acheteurs de crédits carbones et obtenir la labellisation bas carbone.

Avis n°38

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Territoire agricole « mieux vivre ensemble », nous sommes déjà en 2023, où sont les résultats d'enquête et compte rendu de l'état des lieux ? Synthèse de l'enquête ? Ce PCAET n'est pas appliqué qu'il est déjà dépassé.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce PCAET est élaboré sur des données qui date souvent de 2014. Ces données ne sont plus d'actualités

Avis n°40

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

PAT (Projet Alimentaire Territorial), rien de concret n'est exprimé dans ce PCAET. Un état des lieux est fait mais aucun programme d'actions précis n'est établi. De plus, le PAT sera évalué par les indicateurs du PAT, Que comprendre ?

Avis n°41

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

PAT (Projet Alimentaire Territorial), au paraphe 4 page 85 « élément financiers de mise en oeuvre », pas un centime d'Euro n'est prévu pour la mise en oeuvre. Le budget est établi exclusivement sur la concertation, la communication et le diagnostic.

Avis n°42

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Quelles sont les moyens de contrôle de l'application de ce PCAET ? Qui ou quel organisme est chargé de contrôler sa mise en oeuvre et son application ?

Avis n°43

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Non prise en compte de grand projet industriel comme la construction éventuel de piscine de stockage de déchet nucléaire sur le site d'Orano.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Malgré l'augmentation continue du flux routier et des transports de matière dangereuses sur l'axe D56, D22, D911 entre le site Orano et la RN13, aucune action n'est engagée pour adapter et sécuriser cet axe et principalement la D56 entre Couville et Délasse RN13.

Avis n°45

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce PCAET 2022-2028 sera caduc par rapport au nouveau Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui doit être voté début 2024.

Avis n°46

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

La Région Normandie s'apprête à voter un nouveau SRADDET, ce PCAET n'est donc pas conforme à la loi du 22 aout 2021 en matière de foncier "consommation d'espaces et trajectoires vers le Zéro artificialisation nette".

Avis n°47

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Une seule réunion "publique" d'information a été organisé le 25 mars 2023. Cela n'a fait l'objet d'aucune publicité vers la population. Il n'a pas été mis en oeuvre une véritable volonté d'impliquer la population concernée.

Avis n°48

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce PCAET n'a pas fait l'objet d'une véritable concertation. Une seule réunion 'publique' d'information a été organisé le 25 mars 2023 auquel 3 personnes étaient présentes.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Une seule réunion "publique" d'information a été organisé le 25 mars 2023. Une réunion organisé par la CAC s'est déroulée le 14 avril 2023 réservée aux élus de l'Agglomération. Il n'y a pas eu de volonté d'une véritable concertation avec les citoyens et citoyennes concernées.

Avis n°50

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

De nombreuses fiches actions doivent être mises en oeuvre pour 2023, elles sont donc déjà périmées. Que ce passe-t-il jusqu'en 2028 ?

Avis n°51

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET réunit des actions déjà en cours et ne fait pas preuve d'une véritable ambition de réduction des GES. Les échéanciers des fiches-actions ne vont pas au-delà de 2023, date déjà dépassée.

Avis n°52

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce PCAET est très éloigné des objectifs nationaux sur la baisse des émissions de Gaz à effet de serre. Deux fois supérieur aux objectifs nationaux.

Avis n°53

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce PCAET est élaboré sur des données qui date souvent de 2014. Ces données ne sont plus d'actualité.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Malgré les propos de certains élus de la CAC, il n' y a eu aucune volonté de faire participer la population et rien n'a été entrepris pour que la population s'approprie ce PCAET.

Avis n°55

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Rien n'a été fait pour que la population s'approprie ce PCAET. La consultation des documents ont été mis à disposition du public 3 jours avant le début de la consultation, sans informations ni formation. Seulement 1 mois pour participer et s'approprier un document de 800 pages que plusieurs techniciens ont mis des mois à élaborer.

Avis n°56

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Durant les mois d'élaboration de ce PCAET rien n'a été fait pour que la population concernée soit associé à participer et à s'approprier ce plan.

Avis n°57

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Dans ce PCAET, rien n'est prévu concrétement pour réduire la consommation d'énergie. Aucune financement n'est prévu pour cette action.

Avis n°58

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Aucune mesure ou référence concrète pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation des sols en 2050.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Dans le but d'obtenir un maximum de participation et d'implication de la population, est-il prévu de faire participer la population lors du rapport d'évaluation de mi-parcours prévu en 2025 ?

Avis n°60

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Action 23 du PCAET ; augmenter de 10% les déplacement à vélo. Ce chiffre semble complètement dépasser aujourd'hui. Quels ambitions maintenant ?

Avis n°61

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Augmenter de 10% les déplacements à vélo ; ce PCAET manque d'ambition. Il faut d'avantage prendre en considération la sécurisation et le confort lors de la pratique du vélo, qu'elle soit de loisir, pour se rendre au travail, aller à l'école, seul ou en famille.

Ce n'est pas en priorisant les grands projets routiers automobiles que la plan vélo sera amélioré.

Avis n°62

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Usage du vélo ; plus ou moins 50 000 € consacrés aux études. Est-ce vraiment ambitieux ? Alors que 80 ou 100 millions € sont consacrés à la construction d'une rocade Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin.

Avis n°63

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. Rien ne figure dans ce PCAET pour réduire les transports routiers dépendant des énergies fossiles.

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Aucune action n'est prévue pour développer la mobilité par voie ferrée à partir de lignes existantes. La démonstration de l'ouverture du Cherbourg-Valognes à 1€ démontre de l'intérêt de la population pour ce moyen de transport. Aucune action n'est prévue pour développer le Tram-train Carentan-Cherbourg en réouverant les gares intermédiaires (Chef-du pont, Montebourg, Sottevast, Couville...)

Avis n°65

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce plan reste très confidentiel et n'implique nullement les forces vives du territoire. Tout concourt à penser que ce document réglementaire concernant les collectivités de plus de 20 000 habitants n'est établi que pour répondre à une obligation légale. Les conditions de réalisation de cette consultation en est la preuve.

Avis n°66

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce PCAET remplit certaines obligations, mais n'est pas à la hauteur des enjeux quant à sa volonté de s'attaquer à l'immense tâche de la transition écologique pourtant nécessaire.

Avis n°67

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Dans le cadre de la réduction des GES, en aucun cas l'Agglomération ne peut s'approprier à elle seule le développement des EMR et éolien offchore alors que ce sont des plans nationaux.

Avis n°68

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le projet EDF de 2 piscines d'entreposage de combustibles usés sous eau devrait faire l'objet d'une 'étude d'impact sur le plan écologique, économique, social (état initial, périmètre du projet au sens de cette procédure, mise en œuvre de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET ne mentionne pas le futur projet EDF de la construction de 2 piscines de stockage de combustibles usés d'une capacité de 13000 tonnes à Orano-La Hague et de tous les effets induits sur le climat :

- d'abord la production importante de carbone pour fabriquer le béton nécessaire à la construction de ces 2 piscines bunkerisées de 200 m de long sur 100 m de large et 25 m de hauteur chacune, tous les transports de matériaux, les travaux de terrassement, l'implantation d'un réseau routier, etc...
- -l'artificialisation des sols dans cette zone où l'on trouve des espèces végétales et animales protégées.
- Les rejets induits par les travaux de terrassement et l'évacuation par transport routier de milliers de mètres cube de terres « marquées » car le site choisi, « le parc aux ajoncs », est fortement contaminé par des anciens éléments radioactifs dangereux datant des premiers stockages de déchets nucléaires du CEA. On y trouve du plutonium, de l'américium, du césium, du strontium, ...
- En matière de pression sur la qualité de l'eau et la ressource en eau : le creusement des piscines enterrées à 15 m de hauteur va avoir un impact hydrologique sur la nappe phréatique qui affleure à 6 m. La sécurisation des approvisionnements en eau, déjà précaire dans la Hague, sera affectée par les volumes d'eau nécessaire pour approvisionner ces piscines et pour assurer le refroidissement permanent des combustibles usés avec une eau qui doit rester en dessous des 50° pour éviter l'accident.

Avis n°70

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

2 ans de retard sur la mise en œuvre de ce plan pose question. Ce plan pour 2022-2028 aurait dû être opérationnel en 2022). Pourquoi ce retard ?

D'après les actions (voir fiches d'actions) ont déjà été mise en œuvre. Pourquoi si elles n'ont pas été votées ?

Les fiches ne sont donc pas à jour.

Il y a là un problème démocratique certain.

Avis n°71

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le secteur agricole représente prêt de 40% des émissions de GES. Seuls 15 agriculteurs sur 2000, sur la base du volontariat ont prévu d'être aidés par la démarche « CARBON AGRI » qui vise à diminuer leur emprunte carbone. En quoi la mobilisation de 15 agriculteurs va-t-elle changer quoi que ce soit en ce domaine ?

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Manque de publicité de la consultation/ Outils

Propos de responsable de la CAC « Nous espérons le maximum de participation pour enrichir ce plan. Pour qu'il vive et qu'il soit viable à l'échelle locale, la population doit se l'approprier. ». Un entrefilet dans la presse pour inviter à la réunion de présentation du Plan à la cité de la Mer. 3 personnes seulement étaient présentes dans le public. Pour la consultation, les documents (800 pages) ont été mis à disposition du public 3 jours avant le début de la consultation et sans information. La population n' été prévenue de la consultation que le 10 avril dans la Presse. Est ce suffisant pour que les paroles citées ci dessus ne soient pas considérées comme vide de sens ?

Avis n°73

Le Cotentin vous associe et vous invite à donner votre avis sur le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le Cotentin est majoritairement agricole avec 75 % de sa surface pour 4 % des emplois. On déplore la disparition de haies. Pourtant, nous constatons toujours actuellement des destructions de haies et surtout d'arbres pourtant essentiel pour la qualité de l'air et de la biodiversité. Que fait le Cotentin pour stopper cette situation réalisée par quelques uns alors qu'ils sont émetteurs de 40 % de GES ? Quelles sont les actions prévues pour le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (ex. bio) ? De même, quelles sont les actions sur le secteur routier, émetteur de 22 % des émissions alors que des centaines de camions prennent la route au quotidien pour le transport des marchandises (produits laitiers, légumes, viandes, etc..). Merci d'avance de votre attention.